

GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES VERTS DE LA VILLE D'AUXERRE



Localisation : Auxerre (Yonne)

Territoire concerné : Auxerrois

Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Auxerre

Début du projet : 1989



Présentation de l'opération

DESCRIPTION

Au début des années 1990, la ville d'Auxerre a mis en place un plan de gestion différenciée de ses espaces verts. Les parcs et jardins de la ville sont aujourd'hui classés en 3 catégories d'espaces allant du plus « horticole » au plus « naturel ». On distingue en catégorie 1, les « espaces structurés et fleuris », en catégorie 2 les « espaces d'accompagnement » et en catégorie 3 les « espaces naturels ». A chacune de ces catégories correspondent des prescriptions de gestion spécifiques décidées en concertation avec les agents techniques. Elles offrent une palette d'ambiances paysagères variées et répondant aux attentes des élus et des habitants.

L'actualisation de ce plan de gestion différenciée a été l'occasion de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans les modes d'entretien des espaces verts. Il a permis de réduire de façon importante le recours aux intrants (engrais, pesticides, eau, etc.), d'adapter les pratiques aux caractéristiques écologiques des espaces gérés (type de sol, hydromorphie, ensoleillement, flore spontanée, etc.) et de valoriser les déchets verts. Une commission dédiée dite « Nature en ville » associant de nombreux partenaires associatifs locaux a été créée. Celle-ci accompagne le service des espaces verts dans la mise en œuvre et le suivi des bonnes pratiques telles que celles relatives à la constitution de corridors écologiques reliant les espaces verts urbains et ruraux. Enfin, elle contribue aux actions de sensibilisation des habitants pour une approche plus environnementale des espaces verts urbains.

CONTEXTE

Confrontée à l'augmentation de la surface de parcs et jardins publics à entretenir et à la réduction de ses moyens humains, le service des espaces verts de la ville d'Auxerre a du, à la fin des années 1980, revoir son organisation et son mode de fonctionnement. S'inspirant de l'expérience de la ville de Rennes, la ville d'Auxerre a souhaité mettre en place un plan de gestion différenciée de ses espaces verts. Ce plan de gestion a été établi dès le début des années 1990. Il a permis de répondre aux contraintes socio-économiques en adaptant au mieux les compétences du personnel aux objectifs visés. Il a en particulier été l'occasion de mieux prendre en compte les enjeux paysagers et écologiques dans les pratiques de création et d'entretien des parcs et jardins de la ville. Ainsi, il a été possible d'adapter les pratiques de gestion à la vocation donnée aux différentes catégories d'espaces verts ; des pratiques de gestion horticoles où la nature est particulièrement maîtrisée aux pratiques favorisant le développement de la flore spontanée et de la biodiversité locale ont pu être mises en place selon les espaces considérés (du plus structuré ou prestigieux au plus naturel ou libre).

Mise en œuvre de l'opération

Matériel, fournisseurs et prestataires

Matériel :

- Serre de culture
- Atelier mécanique
- Atelier plomberie - fontainerie

Partenaires / Commission Nature en ville :

Conservatoire de la Nature Paul Bert

Association icaunaise de botanique

Association entomologique et botanique de l'Yonne

Association mycologie de l'Yonne

Bureau d'études Impression nature Environnement

Ligue de Protection des Oiseaux de l'Yonne

Fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Apiculteurs

Quelques faits et chiffres clés :

- 7000 arbres urbains
- 200 000 plantes à massif toutes produites dans les serres de la ville
- Verger conservatoire d'environ 150 variétés anciennes locales
- Utilisation d'huile hydraulique biologique, d'huile 2 temps biologique et d'huile de chaîne de tronçonneuse biologique



Inula helenium

GRANDES ÉTAPES

- Identifier les enjeux environnementaux et socioéconomiques pour la commune, les habitants et le service des espaces verts de la commune.
- Sensibiliser les élus et le personnel technique à la gestion différenciée des espaces verts publics.
- Associer les associations environnementales locales à travers la mise en place d'une commission « Nature en ville ».
- Réaliser un inventaire du patrimoine vert des points de vues :
 1. Quantitatif en identifiant et cartographiant (localisation, superficie, etc.) les différents types d'espaces verts de la commune (parcs, square, bandes végétalisées de voiries, abords de bâtiments d'habitation, commerciaux et industriels, terrains de sports, etc.)
 2. Qualitatif permettant une description de la qualité paysagère, des valeurs historiques, culturelles, environnementales, des espaces verts, de leurs usages et modes de fréquentation, de la biodiversité associée (faune, flore), des problématiques rencontrées (accessibilité, entretien, réglementation, etc.).
- Réaliser une classification des types d'espaces verts publics en collaboration avec les agents techniques.
- Définir des prescriptions d'entretien pour chaque type d'espace (du plus soigné ou maîtrisé au plus champêtre ou spontané).
- Évaluer les coûts d'entretien comparativement à la gestion horticole stricte.
- Mettre en place un suivi de la biodiversité des espaces verts.
- Sensibiliser, communiquer et associer les habitants tout au long de l'avancement ; un travail de communication spécifique auprès des habitants a été mis en place en particulier pour le type « espaces naturels » : deux sites « vitrine » - la Plaine de l'Yonne et ses prairies associées (zone humide) et l'écoquartier des Brichères - ont été créés dans le but d'informer les habitants sur l'intérêt des modes de gestion « proche de la nature ».



Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

Les parcs et jardins de la ville sont aujourd'hui classés en 3 catégories d'espaces allant du plus « horticole » au plus « naturel » (Crédit photos : Ville d'Auxerre)

Caractéristiques de la gestion différenciée des espaces verts

Objectifs :

- Créer un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés
- Limiter les impacts négatifs de la gestion horticole sur l'environnement
- Enrichir les espaces urbanisés d'espèces végétales et animales locales
- Contribuer par le non usage de pesticides aux enjeux de santé publique

Principes :

- Rationaliser la gestion des espaces verts et l'affectation des ressources nécessaires
- Améliorer la qualité de vie et d'usage en diversifiant les qualités paysagères et les offres d'aménités
- Restaurer, préserver et gérer l'environnement en limitant l'artificialisation, les pollutions (engrais, pesticides, engins) et le dérangement

Éléments de bilan

BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Recyclage de 100% des déchets verts (résidus de tonte, feuilles, branches de taille) in situ pour les espaces naturels, d'accompagnement et de prestige ; les copeaux de bois frais riches en tanins (ex : platane) peuvent jouer un rôle herbicide.
- Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires grâce à la mise en place d'un plan « Zéro phyto » et de méthodes d'entretien alternatives comme le « binage thermique ».
- Utilisation d'auxiliaires de cultures dans les serres.
- Paillage des massifs et utilisation de plantes vivaces plus résistantes à la sécheresse.
- Diversification du fleurissement.
- Augmentation de la diversité des habitats favorables à l'accueil d'espèces indigènes et des linéaires de corridors écologiques (prairies, pelouses, arbres morts sécurisés, massifs d'arbustes, et de fleurs, bandes enherbées, haies champêtres et ornementales, prairies naturelles etc.).

BILAN SOCIAL

- Bonne participation des agents, des élus et de la population. Un important travail pédagogique a été engagé en collaboration avec les conseils de quartier et les usagers des espaces verts. Leurs représentants constituent les personnes relais à l'échelle du quartier.
- Création d'une dynamique sociale. La gestion différenciée a été un vecteur de lien social en favorisant les échanges entre les agents techniques et les habitants ainsi qu'à l'intérieur des quartiers.
- Meilleure connaissance du patrimoine naturel présent sur le territoire communal. Un état « zéro » de la diversité végétale a été réalisé en 2009.
- Parfois, problème de sécurité notamment avec les arbres morts ou dépérissant.

BILAN ECONOMIQUE

- Moyens humains : 70 agents.
- Organisation géographique de l'entretien et des équipes techniques pluridisciplinaires.
- Budget d'investissement : 225 000 € / an pour les aménagements des espaces verts + 45 000 € / an d'achats de matériels.
- Budget de fonctionnement hors charge de personnel (ex : achat de végétaux, outillage, travaux de création sous traités principalement à des entreprises locale, etc.) : 340 000 € / an.

Les trois types d'entretien des parcs et jardins de la ville d'Auxerre

Les espaces verts structurés et fleuris : Représentant 10 ha, ce sont des espaces de « prestige » où la nature est maîtrisée et organisée. Il n'y a pas de place pour la spontanéité. La végétation est mise en scène avec un grand souci du détail. Le visiteur est invité à découvrir ces jardins où l'entretien horticole est synonyme de fleurissement, coupe rase des gazons et taille architecturée des arbustes. Tous les déchets verts (feuilles, branches, tonte) sont recyclés. La fertilisation organique est certifiée « Agriculture Biologique ». Les massifs sont bêchés, fertilisés et arrosés (arrosage automatique) et les plantes indésirables dans les allées sont détruites par « binage thermique ». La fertilisation minérale et le désherbage chimique (herbicides) ne sont pas pratiqués.

Les espaces verts d'accompagnement : Ce sont des espaces dont l'objectif est d'offrir un cadre agréable à l'habitat, aux lieux de vie et de circulation. Avec 130 ha, ils représentent 3/4 de la surface des espaces verts de la ville. Les végétaux plantés s'accompagnent d'une végétation spontanée mais régulée. Il n'y a pas de pratiques de fleurissement, d'arrosage et de fertilisation. L'entretien consiste en une coupe relevée et plus espacée dans le temps des gazons et en la taille paysagère des arbustes afin d'éviter les débordements dans les allées. L'enherbement des allées, des massifs d'arbustes et des aires de jeux est maîtrisé par le binage ou la fauche mécanique (sans herbicides ni « binage thermique »). Ces espaces sont fertilisés par recyclage des déchets verts broyés in situ ; les feuilles sont broyées sur les pelouses à l'automne et laissées dans les massifs d'arbustes.

Les espaces naturels : Ce sont des espaces « prairiaux » laissés libres au développement de la végétation spontanée. Répartis sur environ 25 ha, ils constituent un habitat favorable à l'accueil d'une importante biodiversité indigène. Ces espaces ont une fonction écologique très forte puisqu'ils jouent un rôle de réservoir d'espèces de faune et de flore locales et de corridors écologiques entre l'espace rural et l'espace urbain. L'entretien des prairies consiste en une fauche annuelle et tardive (fin d'été) permettant ainsi à la faune et à la flore « sauvage » de terminer son cycle de reproduction. Ces espaces ne sont pas fertilisés. Les arbustes sont recépés à intervalles très espacés. Les allées ne sont pas désherbées. Les arbres morts ou dépérissant sont maintenus au maximum.

✉ Contacts

Ville d'Auxerre :

Stéphane CUZON - Directeur
du service des Espaces verts

14 place de l'Hôtel de ville
BP 70059
89012 Auxerre cedex

Tél. : 03 86 72 91 70

stephane.cuzon@auxerre.com

“

La ville d'Auxerre est devenue une référence pour la prise en compte de la nature en ville. Cette reconnaissance est passée par la mise en place de pratiques de gestion différenciée associant la population et les naturalistes. Aujourd'hui, la ville souhaite renforcer ses valeurs d'exemplarité et s'inscrire dans une démarche de développement durable : l'Agenda 21.

Denis ROYCOURT, Adjoint au maire, chargé de l'environnement

”



Tulipa sylvestris

Enseignements

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Impliquer, dès le début du projet, toutes les parties prenantes comme les agents, les élus et les habitants.
- Communiquer à toutes les étapes de la mise en place du projet (de l'élaboration du projet à sa mise en œuvre concrète sur le terrain).
- Diversifier les modes de communication/sensibilisation des parties prenantes (organisation d'enquêtes, de conseils de quartiers, de formation des agents, etc.)
- Bien coordonner les différentes étapes de mise en place de la gestion différenciée.
- La collecte des immondices est très importante. Elle permet de donner l'image d'espaces verts bien entretenus.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- La notion de propreté est diffuse. Un pied d'arbre végétalisé est considéré comme propre par les habitants mais pas avec une végétation spontanée.
- La reconstitution des effets de sous-bois en ne ramassant pas les feuilles sous les arbustes est considérée comme un abandon, tout comme la restauration d'une prairie naturelle dans un espace vert urbain.

ÉLÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

La mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts est reproductible dans d'autres villes ou agglomérations bourguignonnes. Elle nécessitera néanmoins d'être adaptée aux contextes social, écologique et économique locaux.

Elle passera notamment par un important travail d'animation, une forte mobilisation des élus et des agents techniques ainsi que le soutien des habitants.

Perspectives

- Contribuer à la mise en œuvre du Plan Climat Territorial :
 - Volonté de tendre vers le « Zéro CO2 » dans le cadre d'un projet de remplacement du parc d'engins à moteur thermique par des engins à moteur électrique (transporteur, taille haie, tronçonneuse, souffleur à feuilles, désherbeur électrique, robots de tonte électrique, etc.).
 - Volonté de récupérer les eaux de pluies des bâtiments de la ville. Une étude relative à la récupération et au traitement préalable de l'eau de pluie « sale » provenant des serres et des ateliers municipaux a été lancée en partenariat avec l'agence de l'eau Seine Normandie. L'objectif est d'étudier la faisabilité d'utiliser l'eau de pluie pour l'arrosage et l'alimentation des auto-laveuses en ville et pour le nettoyage des pistes de lavage.
- Contribuer à la mise en place d'une trame verte et bleue et développer des corridors écologiques à l'échelle de la ville et entre la ville et sa périphérie rurale.
- Développer l'emploi de la flore locale. Une expérimentation de végétalisation des allées de cimetières à partir de graines issues de la flore locale va être mise en œuvre afin d'éviter le désherbage chimique. Par ailleurs, des espèces locales remarquables comme *Tulipa sylvestris* ou *Narcissus poeticus* pourraient être utilisées dans les espaces verts.
- Contribuer à une mission d'étude de suivi de la végétalisation spontanée et artificielle des pieds d'arbres menée par le Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Créer des circuits pédestres et cyclables de découverte de la « nature en ville ».
- Former les agents techniques sur des thématiques « nouvelles » en horticulture comme les enjeux, l'intérêt et les dispositifs de maintien / valorisation de la biodiversité, la botanique, l'ornithologie, l'écologie, etc.



ALTERRE BOURGOGNE

9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr